



Hausse de la CSG au 1^{er} janvier 2018

Dans la continuité de notre courriel d'information « actualités statutaires » du 9 janvier 2018, nous vous adressons en pièce jointe une **circulaire ministérielle** du 15 janvier 2018 relative aux modalités de **mise en œuvre de l'indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG)** instituée par le décret n° 2017-1889 du 30 décembre 2017.

⇒ Vous trouverez des tableaux synthétiques et des exemples permettant la mise en place de l'indemnité compensatrice.

Nous restons à votre disposition et nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Maurice BARTHELEMY
Président du CDG12